Ordre des masseurs-kinésithérapeutes





Pascale MATHIEU Présidente

presidente.cno@ordremk.fr

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 25 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, je vous écris alors que notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent et que nous nous mobilisons tous afin que les conséquences sanitaires, économiques et sociales soient les moins graves possibles.

En premier lieu, je salue à nouveau votre engagement, celui du Gouvernement et de toutes les administrations en cette période difficile où le sens de l'Etat et le service de la collectivité sont cruciaux. Je réaffirme le total soutien des kinésithérapeutes et de l'ordre en particulier en ces temps dramatiques.

Je me permets de vous faire part des fortes inquiétudes de la profession vis-à-vis du fonctionnement du fonds de solidarité à destination des acteurs touchés par les conséquences de la propagation du virus Covid -19 et des mesures prises pour la limiter.

Comme je vous en ai précédemment informé, j'ai, en responsabilité demandé aux kinésithérapeutes de fermer leurs cabinets le 17 mars à 12h afin de limiter la propagation de l'épidémie et de ne prendre en charge que les soins absolument non reportables sans risque d'aggravation pouvant conduire à une hospitalisation. Avant cette recommandation, de nombreux patients avaient d'eux-mêmes déserté nos cabinets dans le respect des mesures de confinement précédemment annoncées.

Aussi, nous nous inquiétons des dispositions actuellement à l'étude pour bénéficier d'un soutien du fonds et craignons que les conditions préfigurées n'excluent nombre de kinésithérapeutes qui ont fermé leur cabinet au nom de l'impératif de santé publique :

- 1. Faire l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020 ;
- 2. Accuser une perte de chiffre d'affaires d'au moins 70 % durant la période comprise entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020.

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes





En effet, la fermeture de nos cabinets a relevé d'une décision en responsabilité de professionnels de santé au nom de leur déontologie et éthique et non d'une fermeture administrative.

De plus, cette fermeture intervenant à la mi-mars, le seuil pour bénéficier d'une aide du fonds semble simplement impossible à atteindre, les soins prodigués par les kinésithérapeutes n'étant pas soumis à la conjoncture économique mais à des motifs de santé.

Aussi, je vous appelle, Monsieur le Ministre, ainsi que le Gouvernement, à ne pas exclure de facto les kinésithérapeutes de ce dispositif de solidarité nationale alors même qu'ils se mobilisent pour lutter contre cette crise sanitaire et assurer une continuité des soins auprès des plus fragiles.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de notre appel et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pascale MATHIEL

Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes